



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AOUT 2019

Conseillers présents : MM; Christian BRETON ; Pascal DEGASPERI ; Alain FROGET ; Joris GIRARD ; Yannick LOMBARD ; Jean-Pierre MENUT ; Sébastien SIMION ; Robert RICHIARDONE ; MMES Christine DELORME ; Odile DURAND ; Jacqueline HARDON ; Françoise PINET

Absente: MME Julie GAY-PARA

Absents représentés : Gilles TOURTET (pouvoir à Françoise PINET)  
Céline PIERROT (pouvoir à Robert RICHIARDONE)

Le compte rendu du conseil municipal du 23 mai 2019 est approuvé à l'unanimité.

Robert RICHIARDONE est désigné secrétaire de séance.

Avant d'ouvrir la séance Madame le Maire souhaite rendre hommage au maire de SIGNES (Var) décédé lundi 5 août après avoir été renversé par un fourgon qui venait déposer illégalement des gravats sur un chemin privé de la commune. Cet évènement tragique montre l'insécurité à laquelle les maires peuvent être confrontés dans l'exercice de leurs missions quotidiennes. Les maires ont droit au respect de chacun de nos concitoyens et à la protection effective de la République.

Madame le Maire propose de mettre les drapeaux en berne le jour de ses obsèques.

Madame le Maire tient à remercier le comité des fêtes pour l'organisation de la fête votive qui a connu un vif succès avec le bel orchestre du vendredi soir et le magnifique feu d'artifice et la confrérie St Géraud pour cette nouvelle fête médiévale qui a été une très belle réussite.

## **CONSTRUCTION D'UN PREAU A L'ECOLE**

### **DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Madame le Maire rappelle que le montant des travaux concernant la tranche optionnelle à savoir la construction du préau s'élève à 33 278 €. Lors de la dernière réunion de chantier les entreprises chargées de la charpente métallique et du gros œuvre ont suggéré de réaliser la construction du préau en parallèle des travaux de l'école pour minimiser les coûts d'installation de chantier et de déplacements. Dans le cas où la commune reporterait la construction du préau le montant des travaux serait plus important.

Madame le maire propose de valider cette tranche optionnelle et de demander une subvention au Département à hauteur de 50 % de la dépense soit 16 639 €.

Accord à l'unanimité.

Madame le Maire souligne qu'il a été décidé de changer des radiateurs dans les trois classes concernées par les travaux afin d'en installer des plus performants, le coût de cette plus-value s'élève à + 971,36 € HT.

Accord à l'unanimité.

### **DECISIONS MODIFICATIVES COMPTABLES**

Des crédits supplémentaires doivent être inscrits pour prendre en compte certaines études obligatoires en matière de sécurité et une partie des travaux relatifs à la construction du préau. De plus, des recettes correspondant à des subventions notifiées doivent être également inscrites.

#### Dépenses d'investissement

- Opération 39 (extension de l'école communale) :
  - ✓ 2313 travaux + 7 573.62 €
  - ✓ 2031 études + 6 337.10 €
- Opération 106 (aménagement du quartier du Parc) :
  - ✓ 2313 travaux – 13 910.72 €

#### Recettes d'investissement

- Opération 87 (pose d'un poteau incendie) : + 2 142.50 €, subvention du département
- Opération 111 (restauration fontaine) : + 4 000 €, soutien financier de la Fondation d'Entreprise du Crédit Agricole

#### Recettes de fonctionnement :

Chapitre 74 – article 7473 + 11 500 €, subvention du département pour l'entretien de la voirie communale

Accord à l'unanimité.

### **DISSOLUTION DU BUDGET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CIAS)**

Depuis plusieurs années ce budget est en suspens. La préfecture s'interroge sur la non transmission du budget et du compte administratif du CIAS. Suite à ce courrier et après échanges avec les services de la préfecture, la trésorerie de Veynes demande la dissolution de ce budget. Les écritures comptables résultant du compte de gestion seront transférées sur le budget principal : investissement 67.23 €, fonctionnement 40.77 €, soit un total de 108.00 €.

Accord à l'unanimité.

### **CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE**

Les dépenses de fonctionnement de l'école s'élèvent pour l'année scolaire 2018-2019 à 110 005.41 € (+ 12 772 € que l'an dernier). Certains postes sont en augmentation notamment les charges de personnel, les frais de chauffage (augmentation de la consommation et du tarif du fuel) et les frais de location (installation de l'Algéco loué pendant les travaux d'extension des salles de classes). Durant cette année scolaire la moyenne de fréquentation a été de 110.9 élèves. Le montant de la participation est donc de 110 005.41/110.9 élèves = **991.93 €** (soit +146.43 € par rapport à l'an dernier).

Accord à l'unanimité.

### **CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE LA CANTINE**

Les charges de fonctionnement de la cantine se montent pour l'année scolaire 2018-2019 à 55 704.88 €, les postes de dépenses restent relativement identiques. Le nombre de repas distribués s'élève à 6 863. Le coût des prestations par repas revient à 8.12 €. Ce montant doit être majoré du coût remboursé au restaurateur pour le transport des repas soit 0,60 € par repas.

Le coût de participation des communes est donc fixé à 8.72 € (+0.01 par rapport à l'an dernier).

Accord à l'unanimité.

### **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION BUECH QUI BOUGE**

Le but de cette association est de rassembler des jeunes du territoire et leur permettre de mettre en œuvre des projets collectifs. Le projet pour 2020 est un voyage à Vancouver au Canada. Les objectifs de ce voyage sont la découverte d'un pays étranger, de ses habitants, de sa culture et le désir d'engager des actions pour la préservation de l'environnement. L'association souhaite une subvention de 500 €. Madame le Maire propose d'attribuer ce montant uniquement si le projet se concrétise.

Accord à l'unanimité.

### **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE L'EXERCICE 2017**

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose la réalisation de ces rapports annuellement. Ces rapports doivent faire l'objet d'une délibération et doivent être transmis aux services préfectoraux et au SISPEA (Système d'Information des Services Publics Eau et Assainissement). Ils sont publics et permettent d'informer les usagers du service.

Accord à l'unanimité.

### **SIGNATURE D'UN BAIL DE LOCATION D'UN GARAGE**

Monsieur QUIRIN Thomas a libéré le garage communal. Suite à la parution de l'annonce Mr et Mme Fabrice BERTRAND, domiciliés quartier du Serre Gras sont intéressés par cette location. Le loyer annuel de ce garage est de 286.92 €.

Accord à l'unanimité.

Bail à signer avec les intéressés.

### **ADHESION A L'ASSISTANCE MUTUALISEE PAR LE SYMENERGIE 05 POUR LA MAITRISE DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (RODP) DES INFRASTRUCTURES DE TELECOMMUNICATION DES COLLECTIVITES**

Les opérateurs de communications électroniques peuvent occuper, au titre de droits de passage, le domaine public routier et non routier pour y déployer et exploiter leurs infrastructures de réseau. Cette occupation implique le versement d'une redevance d'occupation.

Le SyMEnergi05 propose aux collectivités territoriales adhérentes d'agir pour leur compte auprès d'opérateurs de communications électroniques afin de mutualiser les moyens humains, techniques et juridiques nécessaires à la perception de redevances sur le domaine public routier et non routier.

Madame le maire propose de passer la convention avec SyMEnergie05.

Accord à l'unanimité.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **PERSONNEL**

Une demande de modification de travail à temps partiel de 80 % à 90 %, soit 3 h30 de plus hebdomadaires a été déposée par un agent au secrétariat de mairie.

La commune doit saisir le Comité Technique et attendre son avis avant de pouvoir délibérer sur ce nouveau poste.

### **EGLISE**

Le moteur volée de la cloche a été remplacé. Suite à sa visite de contrôle et de maintenance annuelle l'entreprise Bodet préconise de prévoir le remplacement des moteurs de tintement vétustes des cloches, devis d'un montant de 2 628.00 € TTC.

### **ACCESSIBILITE DES BATIMENTS**

Madame le Maire rappelle que le diagnostic d'accessibilité prévoit la réalisation d'une rampe d'accès devant la porte latérale de l'église située rue des Andronnes. Il est nécessaire également de réaliser des travaux à la Maison Pour Tous.

Christine DELORME est chargée de demander des devis.

### **SCHEMA D'ASSAINISSEMENT**

Un diagnostic a été fait par le bureau d'études chargé de l'élaboration du schéma. Il en ressort que les travaux déjà réalisés ne seront pas suffisants pour éliminer les eaux claires parasites qui sont trop nombreuses. Le bureau d'études proposera une programmation de travaux permettant de solutionner cette problématique.

Madame le Maire informe que le bureau d'études viendra présenter cette programmation ainsi que le diagnostic du schéma aux élus.

### **VOIRIE COMMUNALE**

Madame le Maire propose au conseil de l'autoriser à demander une subvention complémentaire au Département pour l'entretien de la voirie. La programmation de la totalité des travaux les plus urgents s'élèverait à 86 030 € HT.

Accord à l'unanimité.

### **ACTIONS JEUNESSE**

Yannick LOMBARD a demandé plusieurs devis pour l'acquisition d'un minibus. Le montant s'élève à environ 25 000 € TTC. Une subvention sera demandée à la CAF.

### **SERVICES TECHNIQUES**

Un devis pour l'achat d'un broyeur d'accotement a été reçu en mairie pour un montant de 7 800 € TTC. Cette acquisition n'est pas validée pour le moment par les

élus. Dans l'immédiat il sera demandé à Cédric ROUX de passer avec l'épaveuse le long du chemin qui mène à la station d'épuration.

### **RD994A**

Les travaux du pont du Buëch sont interrompus car les poutres n'ont pas été reçues à temps. Il est probable que la route RD994A soit fermée en septembre pour les travaux de calibrage.

### **CONSEIL DEPARTEMENTAL – IT05**

Madame le Maire propose de demander assistance auprès de IT05 pour le changement de mode de chauffage de l'école et pour la construction d'un pont/passerelle sur le Barry.

### **AXA France**

Madame le Maire a reçu Anaïs Bourges, conseillère AXA accompagnée d'un collaborateur, venus présenter un contrat d'assurance complémentaire santé « Ma Santé ». L'objet de ce contrat a pour objet de permettre à AXA France de proposer cette complémentaire aux habitants à des conditions tarifaires promotionnelles. La commune devra informer ses administrés de la tenue d'une réunion d'information publique organisée par AXA France, une salle sera mise à disposition. Le rôle de la commune se limite à mettre en relation les habitants avec l'assureur. Madame le Maire propose que les conseillers de AXA viennent présenter aux conseillers cette proposition avant de prendre une décision.

### **URBANISME**

Madame le Maire informe le conseil de l'autorisation d'urbanisme déposée par Monsieur Bernard EYRAUD. Il s'agit d'une demande de construire un hangar agricole d'environ 560 m<sup>2</sup> à La Rabière (située au PLU en zone As – agricole restrictif).

Conformément au règlement du PLU ne sont autorisés dans cette zone que les aménagements ou installations à usage agricole et non les constructions.

Madame le Maire s'étonne de la réception de ce dossier et de l'ignorance du demandeur sur les dispositions contenues dans le PLU approuvé le 7 septembre 2018. Elle souligne en effet comme elle l'a rappelé à Monsieur Bernard EYRAUD qu'il aurait dû se manifester lors des nombreuses réunions publiques et lors de l'enquête publique organisées dans le cadre de la concertation menée lors de l'élaboration de la révision générale du PLU.

Madame le Maire insiste sur la difficulté de passer outre ce règlement du PLU alors qu'il a été approuvé à l'unanimité et ce récemment.

Après un tour de table les élus à l'unanimité se montrent favorables à un refus d'autorisation.

### **CAMPING DE L'ADRECH**

Suite à la demande d'un héritier, les élus se sont rendus sur un terrain appartenant à l'ancien gérant du camping de l'Adrech Monsieur Bill CUTLIP et ont constaté la présence de caravanes et de mobil-homes sur roues et donc pouvant être déplacés.

## **STATION D'EPURATION**

Les mauvaises herbes enracinées dans les bassins de la roselière doivent être enlevées pour replanter ensuite des roseaux.

Sébastien SIMION propose de demander un devis auprès d'un établissement d'aide par le service et le travail géré par l'ADSEA .

Jean-Pierre MENUT soulève le problème récurrent des toilettes bouchées situées au-dessous de l'Office du Tourisme.

Madame le Maire propose qu'il serait souhaitable que les associations organisatrices de manifestations au parc des séquoias louent des toilettes car celles sous l'office de tourisme s'avèrent chaque année insuffisantes.

Séance levée à 19 heures.